

# Le pescatourisme sur la façade atlantique française

## • Qu'est-ce que le pescatourisme ?

C'est une activité de diversification qui a pour objectif de permettre aux pêcheurs professionnels et aux conchyliculteurs, à titre d'activité complémentaire rémunérée, d'accueillir à bord de leur navire, des personnes pour leur faire découvrir

leur métier, mais aussi l'environnement marin. Le professionnel continue donc à pratiquer son activité principale de pêche ou de conchyliculture, tout en embarquant des passagers à son bord.

A  
G  
L  
I  
A

## Le pescatourisme dans la réglementation française

Depuis plus de 20 ans, les pêcheurs italiens se sont lancés dans le « pescatourismo ». En France, le transport de passagers occasionnel a toujours fait partie intégrante des métiers de la mer, jusqu'à l'accident tragique de 2006 d'un fileyeur-ligneur ayant causé la mort d'Edouard Michelin et du patron-pêcheur.

La Direction des Affaires Maritimes (DAM) a alors renforcé la réglementation encadrant le transport de passagers à bord des embarcations déclarées en « navire de pêche ». Il en a résulté la publication des notes du 11 janvier 2007 et du 20 juillet 2007 relatives au « transport de passagers sur les navires de pêche inférieurs à 24m ».

Après 2 ans sous ce système dérogatoire, un groupe de travail national (DAM, DPMA, AGLIA, CNPMM, MPEA) s'est constitué pour obtenir une réglementation nationale applicable à tous les navires et de manière homogène d'un port à l'autre.

Cela a abouti à l'intégration de la division 230-13, spécifique aux navires conchylicoles, dans la réglementation relative à la sécurité des navires (Arrêté du 9 mai 2011 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires). L'équivalent de ce texte pour les navires de pêche professionnelle est attendu pour début 2012.

## Le développement du pescatourisme en France

Après les notes de 2007, peu de professionnels ont essayé d'obtenir les autorisations pour embarquer des passagers, jugeant les modalités trop contraignantes. En 2009, l'association Marco Polo Echanger Autrement (MPEA) a présenté un projet de développement du pescatourisme dans le cadre du groupe Axe 4 FEP varois.

Cette activité a pris peu à peu de l'ampleur et l'essai est un succès. Sur la façade atlantique, les professionnels

s'appuient principalement sur la dynamique territoriale des groupes Axe 4 FEP.

Des demandes individuelles ont également émergé çà et là, mais peu ont pu aboutir pour le moment.



## Quel avenir pour le pescatourisme en France ?

Le pescatourisme nécessite des aménagements à bord des navires et des formations complémentaires pour répondre aux normes de sécurité réglementaires.

Il s'agit d'une activité de « niche » intéressant un nombre limité de professionnels, car il faut être prêt à s'engager dans une nouvelle approche du métier et dans la réalisa-

tion d'investissements parfois importants, liés au cadre réglementaire assez contraignant.

**On a cependant constaté un développement satisfaisant lorsqu'il s'est agi de démarche collective, animée de façon dynamique, et pilotée conjointement par les professionnels, les acteurs du tourisme local et l'administration.**

**Afin de valoriser cette activité et de permettre sa mise en réseau sur l'ensemble de la façade atlantique française, l'Agilia va commencer dès janvier 2012 le projet PESCATLANTIQUE.**



## Côte Basque - Sud Landes

Depuis le début de l'année 2010, plusieurs actions ont été engagées localement à l'initiative du Comité local des pêches maritimes de Bayonne au titre de l'axe 4 du groupe FEP Côte Basque - Sud Landes pour permettre le développement d'une activité de Pescatourisme sur le territoire, activité répondant à une forte demande touristique aujourd'hui non satisfaite localement. Du fait d'une réglementation complexe, du projet de modification de celle-ci en cours de rédaction, et de la non-autorisation de la pratique du Pescatourisme localement par les navires armés au-delà de la 5<sup>ème</sup> catégorie par un marin naviguant seul, la vingtaine d'armateurs qui s'étaient

déclarés intéressés par la pratique de cette activité et avaient demandé leur agrément se sont découragés et ont pour la plupart abandonné leurs démarches pour l'obtention de cet agrément.

Un navire de Capbreton, Le Toune, a néanmoins poursuivi ses démarches et a obtenu son agrément au mois d'avril 2011. Du fait de la très mauvaise météorologie qui prédominait au mois de juillet, le navire n'a pu démarrer son activité de Pescatourisme qu'au mois d'août. Durant ce mois, il a embarqué près de 25 passagers, soit un passager à presque chaque sortie, avec un retour extrêmement favorable de la part de ceux-ci.

Depuis ce premier agrément, plusieurs navires sur le port d'Hendaye et de Saint-Jean-de-Luz ont repris leurs démarches pour l'obtention à leur tour de leur agrément (démarches en cours).

 **Contact / François GALLET** - CLPMEM de Bayonne  
- Chargé de mission Axe 4 du Groupe FEP Côte Basque - Sud Landes.  
05 59 47 65 49 / 06 47 29 62 18 - clpmbayonne.axe4@yahoo.fr



## Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

Dès le lancement du programme FEP AXE 4 Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, une démarche a été initiée entre le Comité Local des Pêches Maritimes d'Arcachon (CLPMEM), le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA), le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, CdC VE) pour mettre en œuvre une opération expérimentale de Pescatourisme durant la saison estivale 2010 à partir d'une charte élaborée collectivement.

fectués, un bon accueil du produit et une forte implication des offices de tourisme. Les acteurs ont souhaité développer cette nouvelle activité en 2011. Les résultats suivants ont été obtenus :

- 15 professionnels (3 pêcheurs et 12 ostréiculteurs) inscrits dans la démarche
- La sortie à la marée proposée à 45 € par personne. Dégustation comprise à l'ostréiculture. Tarif famille à 130 €
- Plus de 200 embarquements effectués.

Outre le revenu complémentaire pour le professionnel, cette activité contribue fortement à la valorisation des métiers et des produits de la pêche et de l'ostréiculture du Bassin d'Arcachon. Le produit s'inscrit parfaitement dans le développement de l'écotourisme souhaité pour le territoire, il permet une sensibilisation des touristes au respect de l'environnement du Bassin. Il nécessite d'être conforté, ce à quoi s'emploieront les acteurs du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre en 2012.

**Embarquez !**  
avec les ostréiculteurs et les pêcheurs du Bassin d'Arcachon...  
[bassin-arcachon.com](http://bassin-arcachon.com)

Malgré un lancement tardif pour un produit touristique, l'opération expérimentale a permis de tester la prestation de manière significative avec 46 embarquements ef-

 **Contact / Aurélie LECANU** - Groupe FEP AXE 4 du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, CRCAA,  
15 allée Barbotière, BP 53, 33470 GUJAN MESTRAS.  
05 57 73 08 49 / fepbassindarcachon@valdeleyre.fr - <http://www.bassin-arcachon.com/embarquez-a-la-maree-bassin-arcachon.html>





© CRC Poitou-Charentes

## Pays Marennes Oléron

En 2010, les professionnels ostréicoles ont manifesté le souhait de diversifier leur activité, fragilisée par la crise ostréicole.

Le CRC Poitou-Charentes a alors voulu expérimenter le Pescatourisme sur le

Pays Marennes Oléron durant l'été 2011. Cette action pilote a été menée dans le cadre du groupe Axe 4 FEP du Pays Marennes Oléron (financements Europe, Etat, Région Poitou-Charentes).

Sur les 6 professionnels initialement intéressés, seuls 3 (2 au Château d'Oléron, 1 à Marennes) ont obtenu l'autorisation du Centre de Sécurité des Navires pour effectuer

du pescatourisme durant l'été 2011. Les 3 autres ont abandonné devant le coût trop important des investissements à réaliser. Ainsi, 27 passages ont été embarqués (pour rappel : tarif adulte à 39€ et enfant 19€).

En attendant le bilan officiel d'ici la fin de l'année 2011, on peut d'ores et déjà retenir que malgré la volonté de la profession à embarquer des passagers pour les sensibiliser à la richesse mais aussi à la fragilité de l'environnement dans lequel se développent leurs huîtres, ils ont été confrontés à 2 freins majeurs :

- une réglementation très contraignante,
- un coût d'investissement disproportionné par rapport au profit attendu, sachant que le pescatourisme n'est qu'une activité complémentaire.

Contact / **Philippe TESSIER**

Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes - BP 60002 - 17320 MARENNES.  
05 46 85 06 69 - p.tessier@crpc.fr



© CRC Bretagne Sud-TODESCO

## Pays d'Auray

Bassin conchylicole réputé, le Pays d'Auray compte également sur son territoire une activité de pêche importante, notamment sur les îles. Au travers de l'axe 4 du FEP, l'objectif pour le Groupe FEP Pays d'Auray

est de « Créer un environnement favorable au maintien et au développement durable de la conchyliculture et de la petite pêche en Pays d'Auray ».

Pour atteindre cet objectif, le groupe FEP Pays d'Auray a élaboré une stratégie qui se décline en 4 priorités :

- la qualité de l'eau,
- la gestion durable des ressources et des milieux de production,
- la valorisation des produits et de l'identité maritime,
- le renforcement des professionnels dans la gouvernance territoriale.

Le Pescatourisme n'apparaît pas en tant que tel dans ces priorités.

Néanmoins plusieurs professionnels de la pêche et de la conchyliculture seraient prêts à se lancer dans ce type de diversification, leur engagement étant conditionné par un nécessaire assouplissement et une harmonisation de la réglementation actuelle.

Contact / **Astrid HIRSCH** - animatrice axe 4, Syndicat Mixte du Pays d'Auray  
02 97 56 45 46 - hirsch-pays-auray@orange.fr



## Contacts /

Contact Aglia : Aline DELAMARE, 05 46 82 60 60,  
delamare.aglia@orange.fr

Rédaction : Aline DELAMARE, François GALLET, Aurélie LECANU,  
Philippe TESSIER, Astrid HIRSCH, Olivier DENOUIL et merci aux relecteurs.

Maquette : SAMBOU-DUBOIS / Impression : Imprimerie ROCHEFORTAISE



Investir dans notre futur commun



L'Aglia, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture



## L'axe 4 du FEP en France

L'objectif de l'axe 4 du FEP est de placer au cœur du développement d'un territoire les pêcheurs et les aquaculteurs.

L'originalité de cet axe est de conforter les acteurs de terrain en privilégiant une démarche ascendante, basée sur la volonté des acteurs locaux de se réunir pour définir une stratégie de développement pour le territoire et les professionnels. Ainsi, la DPMA avec l'appui de l'Agence de Services et de Paiement a amorcé cette démarche en sélectionnant 11 territoires couvrant les 3 façades maritimes et formant le réseau PACTE.

Les membres des 11 groupes retenus pour mettre en œuvre l'axe 4 sont issus à majorité des filières pêche et aquaculture et décident d'attribuer des subventions aux porteurs de projets.



© ASP, 2<sup>ème</sup> rencontre nationale de l'axe 4 du FEP

Les projets de pescatourisme sont un des thèmes retenus par certains groupes pour répondre aux enjeux de leur territoire et de leurs professionnels.

Le pescatourisme permet ainsi de répondre au double objectif de l'axe 4 ; préserver la ressource tout en préservant les revenus des pêcheurs. L'embarcation de touristes à bord des bateaux favorise la connaissance du métier et ainsi participe à la valorisation du pêcheur et des produits de la mer.

Contact / **Olivier DENOUIL** - Agence de Services et de Paiement,  
Responsable de l'équipe développement local,  
2 rue du Maupas, 87000 LIMOGES.  
05 55 12 01 98 - olivier.denoual@asp-public.fr  
+ d'infos sur <http://agriculture.gouv.fr/Ca-bouge-sur-le-littoral>



## Remarque /

*Le groupe Pays de Cornouaille n'apparaît pas dans cette lettre d'information car au moment de sa rédaction, le bilan de l'activité pescatourisme sur son territoire n'était pas encore effectué.*